

**DEC220159INSMI**

Décision portant renouvellement de M. Arnaud Guillin aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201253INSMI portant nomination de M. Arnaud GUILLIN en qualité de chargé de mission institut (CMI) du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Arnaud Guillin, Professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2022 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le pilotage scientifique du Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) relevant du champ des Mathématiques pour le vivant, l'environnement, la société.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

